

CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS - VILLA NOVA

Villa
Nova
DOUVAINE

Rue du Bourg Neuf

74140 DOUVAINE

MAITRE D'OEUVRE :

CHEYSSON PHILIPPE - Architecte D.P.L.G.
36, Avenue de Sénévulaz
74200 THONON-LES-BAINS
Tél : 04.50.26.67.69 Fax : 04.50.71.03.22
Mail : agence@daragon-cheysson.fr



ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

MAPELLI ORLANDO SARL
32, Avenue Jules Ferry - Résidence Central
Parc - Bâtiment A2
74200 THONON-LES-BAINS
Tél : 04.50.26.59.20
Mail : cabinet.orlando.mapelli@orange.fr



BE STRUCTURE :

ESBA
17 Bis, Rue de l'Europe - Le Rubilis
74200 THONON-LES-BAINS
Tél : 04.50.26.37.30 Fax : 04.50.26.33.57
Mail : contact@esba.fr



BE FLUIDES :

FRADET COLETTE
42, Route de Bonneville
74100 ANNEMASSE
Tél : 04.50.37.20.97 Fax : 04.50.92.68.88
Mail : contact@cabinet-fradet.com



BUREAU CONTROLE :

APAVE
4, Rue Chantemerle
74100 VILLE-LA-GRAND
Tél : 04.50.74.39.00 Fax : 04.50.74.39.01
Mail : arnaud.panloup@apave.com



BE ETUDES SOL :

IMOGEO
367, Impasse des Nids
74800 SAINT SIXT
Tél : 06.70.04.26.07
Mail : v.belot@imogeo.fr



MAITRE D'OUVRAGE

SCCV VILLA NOVA
2, Avenue de Genève - L'Atrium
74140 DOUVAINE
Tél : 04.50.85.02.40
Mail : douvaine@sagec.fr



Lot n°03-04

TERRASSEMENT - VRD - AMENAGEMENT
DES ABORDS

CCTP

Dossier	519
Date	Décembre 2019
Phase	DCE
Indice	



Table des matières

TRAVAUX PREPARATOIRES ET DIVERS.....	6
IMPLANTATION TOPOGRAPHIQUE.....	6
RECOLEMENT DES OUVRAGES.....	6
TERRASSEMENTS GENERAUX.....	6
PREPARATION DU TERRAIN	6
DECAPAGE DE LA TERRE VEGETALE.....	6
TERRASSEMENTS EN PLEINE MASSE.....	6
EVACUATION DES DEBLAIS	7
REMBLAIEMENT DES TALUS.....	7
TRAVAUX EN REGIE.....	7
RESEAUX EU et EP.....	7
FOUILLES EN TRANCHEES DES RESEAUX EU.....	7
FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX PVC.....	8
REGARDS EP DE DESCENTES DE TOITURE.....	8
REGARDS DE VISITE EU/EP.....	8
REGARDS A GRILLE.....	9
CANIVEAUX EP.....	9
RESEAU EAU POTABLE.....	9
FOUILLES EN TRANCHEES.....	9
POLYETHYLENE 16 BARS.....	9
REGARD COMPTEUR.....	10
RESEAU FRANCE TELECOM.....	10
FOUILLES EN TRANCHEES.....	10
FOURREAUX AIGUILLES.....	10
CHAMBRE DE TIRAGE.....	10
RESEAU GRDF ET ERDF.....	10
FOUILLES EN TRANCHEES.....	10
FOURREAUX AIGUILLES.....	11
MURET D'ADOSSEMENT D'ENCASTREMENT DE COFFRET.....	11
TRAVAUX DE REVETEMENT.....	11
PREPARATION DU FOND DE FORME.....	11
TOUT VENANT SOUS REVETEMENTS DIVERS.....	11
L BETON EN BORDURES DE DALLETES SUR PLOTS.....	11
BETON DESACTIVE.....	12
ZONE EN EVERGREEN.....	12
GALETS SOUS AVANT TOIT.....	12
MISE EN PLACE DE TERRE VEGETALE.....	12
EPANDAGE ET MISE EN FORME.....	12
MURET LE LONG DE LA RUE DU BOURG NEUF.....	13
DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	13





Code	Désignation
03-04.1	GENERALITES
03-04.1.1	INDICATIONS GENERALES
	<p>Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de définir la nature et la consistance des travaux de TERRASSEMENT - VRD - AMENAGEMENTS DES ABORDS et les conditions dans lesquelles ces travaux devront être réalisés.</p> <p>Ce C.C.T.P. a pour objet de faire connaître le programme général de l'opération et de définir les travaux des différents corps d'état et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif.</p> <p>Chaque Entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans la totalité des C.C.T.P. et ne pourra se prévaloir d'une non connaissance des travaux confiés aux autres corps d'état et plus particulièrement des notes liminaires du présent devis descriptif.</p> <p>En conséquence, il demeure contractuellement convenu que, moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement, chaque entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages de son lot, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes contractuellement réputées connues.</p> <p>L'entrepreneur du présent lot est tenu de respecter :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'Arrêté du 22 mai 2006 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.- L'Arrêté du 11 avril 1972 relatif à la limitation du niveau sonore de bruits aériens par le ou les moteurs à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier.- Aux éventuels Arrêtés municipaux ou préfectoraux. <p>L'entrepreneur du présent lot est tenu de fournir:</p> <ul style="list-style-type: none">- Les Attestations de conformité des matériels et engins bruyants
03-04.1.2	DISPOSITION CONSTRUCTIVE GENERALE - RT 2012, QUALITEL
	<p>Les dispositions générales définies ci-dessous, concernant la Réglementation et les Règles de l'Art, doivent toutes être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Code de la Construction et de l'Habitation.- Code de l'Urbanisme.- DTU/ATEC ou ATEX et avis technique européens.- Règles professionnelles.- Normes françaises et européennes en vigueur. <p>1/ EXIGENCES DU LABEL RT 2012 -10% ET DE LA CERTIFICATION NF LOGEMENTS - REFERENCE 9.0</p> <p><u>LABEL RT 2012 -10%</u></p> <p>Tous les bâtiments devront obtenir le label correspondant.</p> <p>Nous attirons l'attention des Entreprises à une parfaite réalisation des ouvrages, une très grande rigueur lors de la mise en oeuvre et une qualité des matériaux afin de répondre aux exigences de ce label et notamment de garantir la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments.</p> <p>Toutes les entreprises devront prendre leurs dispositions pour garantir cette étanchéité. Pour plus de sécurité, il sera réalisé plusieurs tests d'étanchéité à l'air en cours de chantier (après la pose de menuiseries extérieures, après la réalisation de l'enveloppe intérieure des logements et avant la réception des logements). En cas de défaut d'étanchéité, le ou les Entreprise défallantes devront effectuer la reprise de leurs ouvrages, à leur frais et dans un délai très court. Elles seront obligées de fournir à la Maîtrise d'Oeuvre un nouveau test valide et cela toujours à leur frais. La mesure de la perméabilité à l'air est obligatoire pour obtenir le label RT 2012 -10%.</p> <p>Il est indispensable que les Entreprises signalent à la Maîtrise d'Oeuvre (dès l'appel d'offre) tous les points qui leurs paraissent non adaptés à l'obtention du label (prestation manquantes, défaut dans la mise en oeuvre préconisée, etc..).</p>
	<p><u>EXIGENCES RT 2012 - PERMEABILITE A L'AIR DE L'ENVELOPPE</u></p> <p>La construction devra respecter les prescriptions de la RT 2012 -10% suivant les arrêtés du 26 octobre 2010 et du 28 décembre 2012 relatifs aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiment.</p> <p>L'arrêté du 26 octobre 2012 précis dans son article 17 (chapitre II) que la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pa Q4pa-surf est inférieure ou égale à 0.80 m3/h de parois déperditives hors plancher bas.</p> <p>C'est pourquoi, l'attention des entreprises est attirée pour une parfaite réalisation des ouvrages, une très grande rigueur lors de la mise en oeuvre et une qualité des matériaux afin de répondre aux exigences de la Certification RT 2012 -10% et notamment de garantir la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments.</p> <p>Toutes les entreprises devront prendre leurs dispositions pour garantir cette étanchéité.</p> <p>Pour éviter les fuites d'air, chaque corps d'état doit connaître les limites exactes de son intervention et les points singuliers à traiter. Le respect de la qualité d'exécution devra être contrôlé au fur et à mesure du chantier.</p> <p>L'étanchéité à l'air ne peut pas être traitée uniquement par le dernier intervenant sur le chantier. Seul le soin des détails à chaque étape de la construction permet d'arriver à l'objectif fixé. Chaque métier doit donc contrôler le respect de la qualité d'exécution.</p> <p>Soigner les détails de la mise en oeuvre, c'est répondre à l'objectif fixé, valoriser le savoir-faire professionnel et gagner du temps.</p> <p>La mesure de la perméabilité permet de bien savoir où on se trouve vis-à-vis de la qualité de mise en oeuvre. Faire une mesure d'étanchéité à l'air avant la fin du chantier permet de corriger les défauts sans démonter ce qui a été fait. La mesure de la perméabilité à l'air est obligatoire</p>





Code

Désignation

dans le cadre de la RT 2012 -10%.

Pour plus de sécurité, il sera réalisé plusieurs tests d'étanchéité à l'air en cours de chantier :

- . Le premier sur les menuiseries posées
- . Le deuxième après la pose des cloisons/faux-plafonds (enveloppe du logement finie)
- . Le troisième avant réception avec les entreprises.

Les différents tests permettront un contrôle avant la pose des parements intérieurs en vue de corrections. Selon le stade d'avancement, les rectifications seront réalisables plus ou moins facilement.

Le test permettra de détecter précisément les fuites d'air afin de réaliser la correction des défauts d'étanchéité.

Le chantier doit être terminé pour le dernier test (avant réception), soit : prises et caches prises posés, portes et trappes installées et réglées, aucun trou non rebouché, bouches d'extraction et entrées d'air posées ainsi que l'appareillage (sanitaire, chauffage...).

En cas de défauts d'étanchéité, le ou les entreprises défaillantes devront effectuer la reprise de leurs ouvrages, à leurs frais et dans un délai très court. Elles seront obligées de fournir à la Maîtrise d'Oeuvre un nouveau test valide et cela toujours à leur frais (autant de tests que nécessaire).

Les points sensible à traiter dès la conception sont notamment :

- . Jonction murs/sols/plafonds.
- . Menuiseries extérieures.
- . Appareillages électriques.
- . Trappes et traversées...

Liste non exhaustive.

L'entreprise se doit de valider la mise en oeuvre préconisée et l'efficacité du traitement des défauts.

Les essais de perméabilité à l'air seront commandés et payés par le Maître d'Ouvrage, qui en déduira le coût au décompte définitif des entreprises des lots Menuiseries extérieures PVC/fermetures, menuiseries intérieures, cloisons/doublages/faux-plafonds, revêtements de sols, chauffage collectif gaz, plomberie/sanitaire et VMC (coût estimé : 350.00 € HT/bâtiment).

CERTIFICATION

NF LOGEMENT :

Tableau des critères NF Logement.

- 1 - Confort acoustique - CLASSE C
- 2 - Confort Thermique et Ventilation - CLASSE A
- 3 - Sécurité vis-à-vis du problème d'intrusion - CLASSE C
- 4 - Accessibilité et adaptation de l'habitat et vieillissement - CLASSE C
- 5 - Durabilité de l'ouvrage - CLASSE C
- 6 - Aménagement des cuisines - CLASSE C

Dans le cadre, le titulaire de chaque lot devra respecter l'ensemble des contraintes et prestations permettant de garantir l'obtention des certifications. Il devra pour cela se référer:

- Référentiel technique NF logement, version 9.0.

Dans les domaines où ils existent et dans des conditions permettant une mise en concurrence objective, des matériaux, produits ou équipements dont les caractéristiques d'aptitude à l'emploi ont été évaluées par un tiers indépendant doivent être utilisés systématiquement. C'est-à-dire : Des matériaux, produits ou équipements contrôlés périodiquement et certifiés conformes aux normes, par un organisme certificateur accrédité[1] établi dans l'Espace Economique Européen. Le site d'AFOCERT (Association Française des Organismes de Certification des Produits de Construction), www.afocert.fr, renseigne sur les certifications de produits de construction existantes en France. Des produits intégrés à un procédé de construction innovant bénéficiant d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'une Appréciation Technique d'expérimentation (ATex) ou d'un Pass innovation (voir <http://evaluation.cstb.fr/>). A défaut, les matériaux, produits ou équipements doivent justifier de caractéristiques de performance équivalentes. La justification de l'équivalence est à fournir par le fabricant concerné. Les matériaux, produits ou équipements doivent bénéficier d'un certificat de conformité et/ou avis technique à jour (leur validité peut être vérifiée sur la liste des produits certifiés/évalués mise à disposition du public par l'organisme concerné).

THERMIQUE

Dans le cadre de la démarche NF Logement, le label énergétique RT 2012 -10%.

(Décret n°2006-592 du 24 Mai 2006 et Arrêté du 24 Mai 2006) est recherché pour cette opération. Afin d'obtenir ce niveau de performance, les préconisations de l'étude thermique devront être scrupuleusement suivies. Chaque modification apportée sur les préconisations de cette étude devra être validée par le Bureau d'Études Thermiques.

Les déperditions ont été calculées pièce par pièce, conformément aux DTU règles Th-U suivant la Réglementation Thermique 2012 en tenant compte de la constitution des parois et selon les normes NF EN 12831 et NF P52-612CN.

Le dimensionnement des émetteurs de chaleur devra être effectué sur la base de ces déperditions et selon les dispositions de la norme NF EN 12828.

L'entreprise soumissionnaire pourra se procurer auprès du tireur de plans de l'opération les documents de l'Étude Thermique RT 2012 -10%





Code	Désignation
	<p>déposés par le bureau d'étude Fluides.</p> <p><u>ACOUSTIQUE</u></p> <p>Dans le cadre de la démarche NF Logement, une attention particulière sera portée sur l'isolation acoustique des façades et l'isolation intérieure. Respect de la réglementation : Arrêtés du 30 juin 1999 (Confort acoustique entre logement et autres locaux du bâtiment), Arrêté du 30 Mai 1996 et décret du 22 septembre 1997 (Confort acoustique entre les pièces principales et l'extérieur).</p> <p><u>CHOIX DES PRODUITS ET MATÉRIAUX</u></p> <p>QUALITÉ ET ORIGINE DES PRODUITS : Utilisation systématique de produits certifiés dans les catégories de produits en disposant aujourd'hui ou, à défaut, justifiant de caractéristiques équivalentes. L'équivalence s'entend au sens de la recommandation T1-99 du GPEM établie en date du 7 Octobre 1999. Sur le principe la justification de l'équivalence est à fournir par le fabricant concerné, à la demande. Les produits et matériaux sont étiquetés A au sens de l'arrêté du 19 avril 2011.</p> <p><u>CERTIFICATION QUALITEL</u></p> <p>L'opération est sous certification QUALITEL suivant le référentiel Millésime RT 2012 -10% auquel les entreprises devront de conformer en tout point.</p>
03-04.1.3	<p>LIMITE DE PRESTATION ENTRE LES DIVERS CORPS D'ETAT</p> <p><u>Terrassements complémentaires :</u> Les plateformes sont réalisées par le présent lot sous les revêtements en enrobé (-10 cm minimum du niveau fini) et au niveau définitif pour les zones en espaces verts.</p> <p><u>Réseaux enterrés :</u> <u>Prestations prévues dans le présent lot :</u></p> <p>EAUX PLUVIALES : Toutes les prestations nécessaires pour évacuation en infiltration avec raccordement dans les ouvrages de rétention situés sous le dallage du sous-sol -2. Toutes les prestations nécessaires aux voiries intérieures compris regards à grilles et caniveaux évacués également en infiltration.</p> <p>EAUX USEES : Toutes les prestations nécessaires depuis le réseau communal situé avenue Jules Ferry jusque dans la propriété avec raccordement sur chaque bâtiment pour les réseaux situés en dehors de l'emprise des infrastructures enterrées. Les canalisations situées à l'intérieur des infrastructures enterrées sont réalisées et à la charge des lots techniques. La prise en charge du réseau se faisant après les traversées de murs périphériques avec mise en attente à disposition du présent lot dans les parties en terre plein.</p> <p>EAU POTABLE : Dito eaux usées.</p> <p>FRANCE TELECOM : Dito eaux usées.</p> <p>E.R.D.Fet G.D.F : Dito eaux usées.</p> <p>ECLAIRAGE PUBLIC : Dito eaux usées.</p>
03-04.1.4	<p>PROVENANCE DES MATERIAUX</p> <p>Les matériaux proviendront exclusivement des carrières, usines et dépôts, proposés par l'Entrepreneur et agréés par le Directeur des travaux. Ils seront conformes aux spécifications du présent C.C.T.P. et aux divers documents énoncés dans les notes préliminaires.</p>
03-04.1.5	<p>IMPLANTATION DES OUVRAGES</p> <p>L'Entrepreneur sera tenu de procéder au piquetage de tous les ouvrages décrits dans le présent C.C.T.P. Il devra en outre présenter au Maître d'Oeuvre le piquetage des ouvrages avant toute exécution. Les frais engagés par l'Entrepreneur pour les travaux d'implantation, sont censés être implicitement compris dans les prix unitaires du marché.</p> <p>L'entreprise du lot GROS OEUVRE a à sa charge l'implantation des bâtiments et infrastructures enterrées.</p>
03-04.1.6	<p>CONNAISSANCE DES LIEUX</p> <p>L'Entrepreneur est tenu de vérifier sur place les renseignements qui lui sont donnés, aussi bien au sol qu'au sous-sol. L'Entrepreneur devra en particulier apprécier sur place les travaux nécessaires aux articles du présent C.C.T.P.</p> <p>Le rapport concernant l'étude géotechnique, fait partie intégrante de l'appel d'offres. L'entreprise ne pourra justifier de sa méconnaissance lors de la remise de ses prix.</p>





Code	Désignation
03-04.2	TRAVAUX PREPARATOIRES ET DIVERS
03-04.2.1	IMPLANTATION TOPOGRAPHIQUE
	<p>Implantation et suivi topographique du projet comprenant le piquetage général des ouvrages à réaliser dans le cadre du présent lot, les opérations de nivellement et de report réalisés par un géomètre à charge de l'entreprise.</p>
	<p>Localisation : . Implantation de l'ensemble des ouvrages du présent lot.</p>
03-04.2.2	RECOLEMENT DES OUVRAGES
	<p>Plans de récolement de l'ensemble de l'opération sur base informatique et comprenant le levé topographique des ouvrages exécutés à partir de point GPS existants et rattachement au système LAMBERT, la définition de tous les détails nécessaires à la situation et aux repérages des réseaux et des équipements, l'exécution des plans selon les prescriptions des différents concessionnaires, la remise des documents en trois exemplaires couleurs, la remise du fichier informatique au format DWG.</p>
	<p>Localisation : . Récolement de l'ensemble des ouvrages du présent lot.</p>
03-04.3	TERRASSEMENTS GENERAUX
03-04.3.1	PREPARATION DU TERRAIN
	<p>Sur l'emprise de la parcelle comprenant :</p>
	<p>Les démolitions de constructions existantes sur la parcelle seront effectuées par le lot séparé Démolition.</p>
	<p>Les travaux du présent article concernent les ouvrages restant sur l'horizontale du terrain.</p>
	<p>- Démolition du mur en limite de la rue du Bourg Neuf - hauteur 0.90 m hors partie enterrée (longueur 9.00 ml)</p>
	<p>- Zone en enrobé à décaper et à évacuer dans une décharge agréée.</p>
	<p>- L'arrachage et le débitage des arbres sur la parcelle.</p>
	<p>- Le fauchage de l'herbe, l'abattage, le dessouchage et le débitage d'arbres/de haies (feuillus et résineux confondus).</p>
	<p>- Le chargement et le transport des déchets à la décharge publique (droits de décharge inclus).</p>
	<p>L'Entrepreneur aura à sa charge le nettoyage journalier des voiries empruntées et la réfection du revêtement s'il y a lieu.</p>
	<p>Tous les déblais seront à évacuer en décharges agréées.</p>
	<p>Localisation : . Sur l'emprise totale de la parcelle. Attention, les haies mitoyennes aux avoisinants seront conservées.</p>
03-04.3.2	DECAPAGE DE LA TERRE VEGETALE
	<p>Après préparation du terrain ci-avant, décapage de la terre végétale sur toute la parcelle réalisé à l'engin mécanique sur une épaisseur de 30 cm environ.</p>
	<p>L'entrepreneur devra soumettre au directeur de chantier ces zones de stockage (sur site).</p>
	<p>Après les travaux du présent article, le sol de l'emprise doit être débarrassée de tout ce qui pourrait nuire à la liaison du terrain en place avec les remblais: racines, souches d'arbres, haies, débris de toute nature, ainsi que de la terre végétale excédentaire.</p>
	<p>Les travaux devront être conformes au DTU 12 et à la norme NF P 11-201.</p>
	<p>Toutes sujétions de mise en œuvre comprises.</p>
	<p>Localisation : . Sur la zone de la parcelle préalablement débroussaillée et fauchée ci-avant.</p>
03-04.3.3	TERRASSEMENTS EN PLEINE MASSE
	<p>Avant démarrage des travaux de terrassement, l'entreprise devra prendre connaissance du rapport géotechnique initial établi par IMOGEO en date du 18 septembre 2019 (pièces disponibles à la présente consultation).</p>
	<p>Il devra également au préalable s'assurer de la pose des clôtures par le lot GROS OEUVRE.</p>
	<p>Des parois berlinoises provisoires seront mises en place en limite Ouest par l'adjudicataire du lot Soutènements provisoires. A ce titre, les terrassements devront tenir compte des contraintes dues à ce type de protection.</p>
	<p>Travail réalisé à l'engin mécanique en terrain de toute nature comprenant l'extraction des déblais et leur stockage hors de l'emprise du chantier. La distance entre le lieu d'extraction et la zone de stockage ainsi que le chargement et le transport des déblais est laissé à l'appréciation de l'Entrepreneur du présent lot.</p>
	<p>Altitude des plateformes de terrassement suivant plans de fondation de l'ingénieur BA. (pour info: 428.75)</p>
	<p>Épuisement éventuel, drainage des eaux de ruissellement pendant la durée des travaux, à la charge du présent lot, par l'intermédiaire d'un drain se déversant en bas de parcelle.</p>
	<p>Mise à niveau des fonds de fouilles avec compactage au rouleau statique. La tolérance d'altitude est de + ou - 5 cm.</p>
	<p>La distance entre bord extérieur des murs et le pied de talus sera de 1.00 m minimum.</p>
	<p>Les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art conformément aux D.T.U. en vigueur.</p>





Code	Désignation
	<p>Il est tenu de maintenir propres les chaussées empruntées par les camions en installant à la sortie du chantier une station de lavage au jet. L'Entrepreneur aura à sa charge le nettoyage journalier des voiries empruntées et la réfection du revêtement s'il y a lieu. La signalisation pour la circulation des engins devra être particulièrement adaptée au lieu après avoir reçu tous les accords municipaux.</p> <p>Talutage: 1/1 (base/hauteur). Protection des talus par voile étanche de type polyane.</p> <p>Une banquette devra être maintenue à la côte du terrain naturel au droit des limites de mitoyenneté. cette banquette aura une largeur de 1 m au droit des constructions construites. Cette largeur pourra être réduite à 0.20 m au droit des limite de murs de rampes d'accès au sous sol.</p> <p><u>Pompage, épuisement</u> L'adjudicataire du présent lot devra se conformer aux recommandations de l'article 6.3 du rapport géotechnique et incorporer ces coûts dans le prix de l'offre. <u>Nota</u> : la plate-forme drainante sous le radier est prévue au lot Gros Oeuvre.</p> <p>L'entrepreneur devra impérativement suivre les recommandations figurants dans le rapport géotechnique.</p> <p>Les volumes mentionnés au quantitatif son exprimés en cubes non foisonnés.</p> <p>Localisation : . Fouilles en pleine masse pour l'ensemble du bâtiment et des trainasses et conduits de VH et VB des garages.</p>
03-04.3.4	<p>EVACUATION DES DEBLAIS</p> <p>Comprenant le chargement, le transport à la décharge et le nettoyage des voies empruntées. Les droits de décharge sont à la charge du présent lot.</p> <p>Les meilleurs déblais sont récupérés pour réemploi en remblai.</p> <p>Localisation : . Déblais de la pleine masse.</p>
03-04.3.5	<p>REMBLAIEMENT DES TALUS</p> <p>Après intervention de l'entreprise de gros-œuvre et de l'entreprise chargée du cuvelage extérieur des parois, remblaiement des talus de la pleine masse au périmètre des constructions:</p> <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'au niveau - 30 cm de la cote projet en zone espaces verts.- Jusqu'en dessous du niveau de la couche de base, hauteur variable (voir plans architecte) de la cote projet en zone d'enrobé ou surface minérale (béton désactivé). <p>Remblai des débords de fouilles avec matériaux d'apport de bonne qualité - calibre 20/40 autocompactant, compactée par couche de 30 cm. - Compactage des matériaux de fondation de façon à atteindre les valeurs Kw > 50 MPa/m et EV2/EV1 < 2.2.</p> <p>L'Entrepreneur aura à sa charge le nettoyage journalier des voiries empruntées et la réfection du revêtement s'il y a lieu et la protection des ouvrages existants.</p> <p>Toutes sujétions de mises en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation : . Au périmètre du bâtiment et ouvrages de VH/VB des garages.</p>
03-04.3.6	<p>TRAVAUX EN REGIE</p> <p>Un forfait de 5 000.00 € HT est approvisionné dans cet article pour réalisation éventuelle de cloutage en fond de fouille suivant indications du géotechnicien ou travaux de sous-oeuvre sous les murets conservés en limite des avoisinants - parcelles Ouest numérotées 2583, 2584 et 2585. Ces travaux seront effectués à l'avancement des parois berlinoises - lot séparé - suivant indications de son adjudicataire.</p> <p>Les devis seront validés provisoirement par le directeur des travaux pour validation d'exécution par le maître d'Ouvrage.</p> <p>Toutes les sommes non utilisées à la date du décompte définitif seront déduites.</p>
03-04.4	<p><u>RESEAUX EU et EP</u></p>
03-04.4.1	<p>FOUILLES EN TRANCHEES DES RESEAUX EU</p> <p>Fouilles en tranchées en terrain de toute nature ou sous chaussée , comprenant :</p> <p>Réalisées à l'engin mécanique à partir des niveaux fond de fouilles pour les réseaux sous voirie et parkings.</p> <p>Dressement et nivellement des parois et du fond de fouille, y compris toutes sujétions de blindage des parois au dessus de 1.30 m de profondeur.</p> <p>Remblaiement des tranchées avec les meilleurs déblais extraits, après mise en place de sable sur la largeur de la tranchée, 10 cm sous les canalisation et recouvrement de 10 cm après pose des canalisations.</p> <p>Section à partir des fonds de fouilles suivant indications du DPGF.</p>





Code	Désignation
	<p>Pour le raccordement du réseau EU du bâtiment sur le réseau Municipal - Rue du Bourg Neuf - les travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">- le sciage soigné du revêtement de chaussée.- fouille de largeur 100 cm environ avec blindage éventuel pour hauteur supérieure à 1.00 m. <p><u>Du fait de l'existence de nombreux réseaux sur ces voies et trottoirs attenants, l'entreprise devra sûrement employer une machine aspirant les déblais. Elle doit en tenir compte dans son offre.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- lit de sable en fond de fouille de 10 cm d'épaisseur.- remblaiement en sable ou tout venant compacté jusqu'à moins 15 cm du niveau fini.- tout venant de réglage, grave bitume et réfection de l'enrobé dans le même matériau sans être inférieur à 160 kgs au m². <p>Signalisation et mise en place de feux clignotants respectant les directives du service technique de la ville de Publier.</p> <p>Toutes sujétions d'exécution et de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Réseau E.P. pour parkings, voiries et renvoyé dans le bassin de rétention.. Réseau E.U. à raccorder sur réseau municipal Rue du Bourg Neuf.. Réseau E.P. des caniveaux linéaires (entrée de la propriété et haut de rampe d'accès au sous-sol) renvoyé dans le bassin de rétention.
03-04.4.2	<p>FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX PVC</p> <p>Canalisation du type PVC ASSAINISSEMENT COMPOSITE CR8 ou du type BETON ARME A JOINT INTEGRE, posée sur lit de sable prévu à l'article ci-avant, pièces spéciales et toutes fournitures, pose selon directives précisées dans le "guide du poseur" de canalisations P.V.C. édité par le Syndicat National des Fabricants de tubes et raccords, en polychlorure de vinyl rigides.</p> <p>Diamètre suivant désignation du quantitatif.</p> <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Pour réseaux E.U. et E.P décrits ci-avant.
03-04.4.3	<p>REGARDS EP DE DESCENTES DE TOITURE</p> <p>Fourniture et pose de regards en béton préfabriqué, comprenant calage en béton maigre, passage des canalisations.</p> <p>Réseau E.P : Regards en béton préfabriqué comprenant calage en béton maigre et passage des canalisations.</p> <ul style="list-style-type: none">- Dimensions intérieures :- 0.33/0.33 m hauteur 0.30 m pour corps caisse.- Réhausse de 0.33/0.33 m hauteur 0.25 m- Les canalisations verticales sont reçues dans un coude à l'équerre de diamètre 125 mm, avec prolongation pour pénétration dans le regard.- Cadre + tampon fonte série légère. <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Pour réseau E.P. des toitures en périphérie du bâtiment pour renvoi dans le sous-sol (manchon au lot Etanchéité).
03-04.4.4	<p>REGARDS DE VISITE EU/EP</p> <p>Tous les travaux devront être effectués suivant le règlement particulier d'assainissement du Syndical Communal de la Commune de Douvaïne.</p> <p>Réalisation de regards préfabriqués béton coulés en place ou préfabriqués étanches de type GIRARD ou de performance équivalente. Ensemble de diamètre 800 mm comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fouilles complémentaires, remblaiement dito fouilles en tranchées.- Radier en béton armé de 0.30 m d'épaisseur, décantation de 0.20 m environ pour les E.P et enduit lisse étanche, mise à niveau au fil d'eau à l'aide d'un mortier parfaitement lissé avec forme de pente pour les EU.- Parois coulées en place épaisseur minimum 20 cm, avec échelons incorporés, y compris viroles de tête, garnissage étanche des joints de façon à rendre ce regard étanche.- Tampon regard en fonte ductile , classe KN suivant quantitatif, compris mise à niveau définitive au profil fini du terrain, type à cadre rond complet.- La profondeur du regard est déterminée par la différence d'altitude entre le dessus du tampon et le fil d'eau du projet défini par le projet du Maître d'Oeuvre. <p>Le regard situé à la sortie du bâtiment comportera un siphon disconnecteur.</p> <p>Tous les regards intermédiaires sur le réseau d'eaux usées devront être coulés en place ou étanches et ne pas être de section inférieure utile de 0.50/0.50 avec paroi de 0.15 m minium.</p> <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Profondeur suivant quantitatif.</p>





Code	Désignation
03-04.4.5	<p>Localisation : . Sur réseaux E.U. et E.P. décrits ci-avant.</p> <p>REGARDS A GRILLE</p> <p>Réalisation de regards préfabriqués béton de dimensions 400/400/385 comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fouille complémentaire, remblaiement dito fouilles en tranchées.- Regard préfabriqué de chez GIRARD ou équivalent, radier et parois en béton de 4 cm d'épaisseur minimum.- Grille plate ou concave à verrouillage en fonte, classe C250, compris mise à niveau définitive au profil fini du terrain, type à cadre rond complet.- La profondeur du regard est déterminée par la différence d'altitude entre le dessus du tampon et le fil d'eau du projet défini par le projet du Maître d'Oeuvre. <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Profondeur suivant quantitatif.</p> <p>Localisation : . Sur places de parkings P7, P9, P14.</p>
03-04.4.6	<p>CANIVEAUX EP</p> <p>D'un modèle préfabriqué type ACODRAIN ou coulé en place, compris toutes sujétions pour fouille, blocage et mise à niveau par gros béton, parois et grille en fonte (D400 et C250) de nature à supporter le passage de véhicules lourds (pompiers, déménagements...) et toutes canalisations vers le réseau EP - dimensions intérieures minimales 20/20 cm.</p> <p>Localisation : . 1/ A l'entrée de la propriété le long du trottoir de la Rue du Bourg Neuf. . 2/ En sommet de rampe d'accès au sous-sol - grille fonte C250</p>
03-04.5	<p>RESEAU EAU POTABLE</p>
03-04.5.1	<p>FOUILLES EN TRANCHEES</p> <p>Fouilles dans la copropriété ou sur la Rue du Bourg Neuf réalisées à l'engin mécanique à partir des niveaux fond de fouilles, chargement sur camion et évacuation des déblais excédentaires à la décharge publique.</p> <p>Dressement et nivellement des parois et du fond de fouille.</p> <p>Remblaiement des tranchées avec les meilleurs déblais extraits, après mise en place de sable sur la largeur de la tranchée, 10 cm sous les canalisations et recouvrement de 20 cm après pose des canalisations.</p> <p>Grillage de signalisation de couleur normalisée pour chaque réseau à - 0.50 m du sol fini.</p> <p>Section à partir du niveau plate forme : EAU - 0.50/1.00 m de hauteur.</p> <p>Pour le raccordement sur le réseau municipal - Rue du Bourg Neuf - les travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">- le sciage soigné du revêtement de chaussée.- fouille de largeur 90 cm environ avec blindage car hauteur de la fouille supérieur à 1.30 m.- lit de sable en fond de fouille de 10 cm d'épaisseur.- remblaiement en sable ou tout venant compacté jusqu'à moins 25 cm du niveau fini.- grave bitume sur 15 cm environ et réfection de l'enrobé dans le même matériau sans être inférieur à 160 kgs au m². <p>Signalisation et mise en place de feux clignotants respectant les directives du service technique de la ville de Douvaïne.</p> <p>Toutes sujétions d'exécution et de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation : . Réseau d'eau potable avec branchement sur la rue du Bourg Neuf.</p>
03-04.5.2	<p>POLYETHYLENE 16 BARS</p> <p>Fourniture et pose de canalisations du type P.E.H.D bandes bleues, 16 bars.</p> <p>Réseau principal :</p> <ul style="list-style-type: none">- P.E.H.D. DN 63 mm pour le réseau principal de la prise en charge au bâtiment.- Fourniture et pose de pièces de raccordement tel que T, bouchon- Remblaiement prévu à l'article ci-avant. <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre et d'exécution comprises.</p> <p>Localisation : . PEHD DN 63 entre branchement communal et la pénétration dans le bâtiment.</p>





Code	Désignation
03-04.5.3	<p>REGARD COMPTEUR</p> <p>Fourniture et pose d'un regard compteur normalisé 1500/1500 compris tampon fonte articulé de diamètre 800, conforme au règlement particulier d'assainissement de la Ville de Publier.</p> <p>Profondeur 1.00 m au dessus des départs de canalisation d'alimentation.</p> <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation : . Compteur d'eau potable situé à l'entrée de la copropriété.</p>
03-04.6	<p>RESEAU FRANCE TELECOM</p>
03-04.6.1	<p>FOUILLES EN TRANCHEES</p> <p>Fouilles dans la copropriété ou sur Impasse de la poste réalisées à l'engin mécanique à partir des niveaux fond de fouilles, chargement sur camion et évacuation des déblais excédentaires à la décharge publique.</p> <p>Dressement et nivellement des parois et du fond de fouille.</p> <p>Remblaiement des tranchées avec les meilleurs déblais extraits, après mise en place de sable sur la largeur de la tranchée, 10 cm sous les canalisations et recouvrement de 20 cm après pose des canalisations.</p> <p>Grillage de signalisation de couleur normalisée pour chaque réseau à - 0.50 m du sol fini.</p> <p>Section à partir du niveau plate forme : 0.40/0.90 m de hauteur.</p> <p>Pour le raccordement sur le réseau municipal - Rue du Bourg Neuf - les travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">- le sciage soigné du revêtement de chaussée.- fouille de largeur 60 cm environ avec blindage éventuel - hauteur de la fouille environ 0.90 m.- lit de sable en fond de fouille de 10 cm d'épaisseur.- remblaiement en sable ou tout venant compacté jusqu'à moins 25 cm du niveau fini.- grillage de signalisation normalisé.- grave bitume sur 15 cm environ et réfection de l'enrobé dans le même matériau sans être inférieur à 160 kgs au m². <p>Toutes sujétions d'exécution et de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation : . Réseau France Télécom avec branchement sur le regard situé sur le trottoir de la Rue du Bourg Neuf et pénétration dans le bâtiment près du hall d'entrée.</p>
03-04.6.2	<p>FOURREAUX AIGUILLES</p> <p>Réseau PTT : Fourniture et mise en place dans les tranchées de fourreaux P.V.C 42.6/50 aiguillés au fil de fer n°6, pose sur lit de sable à raison de 3 fourreaux par ml de fouille pour raccordement entre chambres de tirage.</p> <p>Prendre toutes dispositions avec l'adjudicataire du lot GROS OEUVRE pour pénétration dans les bâtiments.</p> <p>Localisation : . Pour réseau décrit ci-avant.</p>
03-04.6.3	<p>CHAMBRE DE TIRAGE</p> <p>P.T.T. De type L2T, comprenant fouilles, remblais après coup, coffrage mur et fond en béton armé, enduits, coulage des couvercles avec tampon fonte B125, logo télécom, passage des fourreaux, écoulement en fond de chambre et toutes sujétions d'exécution.</p> <p>La chambre de tirage devra être raccordée au réseau EP le plus proche.</p> <p>Le raccordement se fera à la chambre de tirage existante positionnée sur le trottoir.</p> <p>Toutes sujétions d'exécution et de mises en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation : . Sur réseau FRANCE TELECOM à raison d'une L2T à la pénétration dans le bâtiment et 1 seconde L2T intermédiaire.</p>
03-04.7	<p>RESEAU GRDF ET ERDF</p>
03-04.7.1	<p>FOUILLES EN TRANCHEES</p> <p>Fouilles en tranchées pour réseaux GRDF dans l'emprise de la parcelle : Réalisées à l'engin mécanique à partir du niveau fond de fouilles, chargement sur camion et évacuation des déblais à la décharge publique.</p> <p>Dressement et nivellement des parois et du fond de fouille.</p>





Code	Désignation
	<p>Remblaiement des tranchées avec les meilleurs déblais extraits, après mise en place de sable sur la largeur de la tranchée, 10 cm sous les canalisations et recouvrement de 20 cm après pose des canalisations.</p> <p>Grillage de signalisation de couleur normalisée pour le réseau à - 0.50 m du sol fini.</p> <p>Section à partir des niveaux plate-forme : 0.50/0.70 m de hauteur pour GRDF.</p> <p>Toutes sujétions d'exécution et de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Réseau GRDF entre muret d'adossement et pénétration dans le sous-sol.. Réseau ENEDIS entre muret d'adossement et pénétration dans le sous-sol.
03-04.7.2	<p>FOURREAUX AIGUILLES</p> <p>Réseau G.R.D.F. : Fourniture et mise en place dans la tranchée ouverte d'un fourreau T.P.C. 40 mm aiguillés au fil de fer n°6, pose sur lit de sable.</p> <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Réseau G.R.D.F. selon plan Ingénieur Fluides.
03-04.7.3	<p>MURET D'ADOSSEMENT D'ENCASTREMENT DE COFFRET</p> <p>Ensemble de dimensions 1.00 m de largeur x 1.70 m sur la semelle béton - épaisseur 20 cm - avec réservation à aménager en façade côté rue.</p> <p>Compris fouille, semelle de fondation, H.A et remblaiement.</p> <p>L'entreprise pourra proposer à l'architecte la mise en place d'une logette préfabriquée normalisée.</p> <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre comprises.</p>
03-04.8	<p>TRAVAUX DE REVETEMENT</p>
03-04.8.1	<p>PREPARATION DU FOND DE FORME</p> <p>Le fond de forme destiné à recevoir les revêtements sera parfaitement réglé, nivelé, dressé et compacté.</p> <p>Le compactage sera réalisé à l'aide d'un matériel proposé par l'Entrepreneur et accepté par le Directeur des Travaux Il sera conduit afin que la densité sèche mesurée sur une épaisseur de 15 cm, soit supérieure ou égale à 98 % de la densité sèche obtenue à l'essai PROCTOR modifié pour 95 % de mesures.</p> <p>L'exécution satisfaisante du compactage du fond de forme devra être constatée par le Directeur des Travaux.</p> <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Pour parkings et voiries sur terre-plein.. Servitude de passage.. Zones végétalisées privatives et communes.
03-04.8.2	<p>TOUT VENANT SOUS REVETEMENTS DIVERS</p> <p>Fourniture et mise en place de tout venant pour rattrapage de niveau entre le sommet des talus de la pleine masse jusqu'à -30 cm du niveau fini du R.D.C, granulométrie 0.80 mm avec 30% d'éléments jusqu'à 5 mm et 70% d'éléments entre 5 et 80 mm, y compris réglage soigneux.</p> <ul style="list-style-type: none">- Granulométrie continue : 20 - 100 mm- Teneur en fines : (< 80 µm) < 12%- Valeur cible à obtenir à la plaque : EV2 = 500 daN/cm². EV2/EV1 < 2 <p>Les matériaux seront livrés sur le chantier de manière à éviter tout contact avec des véhicules d'approvisionnement avec le fond de forme, afin d'éviter les déformations de celui-ci. Le répannage et le réglage seront exécutés à l'avancement en assurant l'évacuation des eaux météoriques ou autres.</p> <p>Le compactage des matériaux de fondation sera effectué à l'aide d'un matériel proposé par l'Entrepreneur agréé par le Maître d'Oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none">- Epaisseur suivant indications du DPGF. <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Sous zones vertes privatives en façades Ouest et Sud.
03-04.8.3	<p>L BETON EN BORDURES DE DALLETES SUR PLOTS</p> <p>Pose sur étanchéité Ensemble préfabriqué de 0.50 m de hauteur x 0.50 m en base, épaisseur minimum 6 cm, reposant sur un isolant type STYRODUR de 2 cm de hauteur permettant le passage de l'eau en sous face.</p> <p>Les joints d'assemblage seront obturés au mastic de 1ère catégorie sur toutes les parties enterrées et visibles de façon à éviter le propagation de la terre végétale des massifs ainsi réalisés. <u>Tous les angles à 90° seront fixés par des équerres galvanisées non visibles</u> pour</p>





Code	Désignation
	<p>éviter l'ouverture de l'angle lors de la mise en place des terres végétales.</p> <p>Pose sur semelle béton Ensemble préfabriqué de 0.50 m de hauteur x 0.50 m en base, épaisseur minimum 6 cm.</p> <p>Les joints d'assemblage seront obturés au mastic de 1ère catégorie sur toutes les parties enterrées et visibles de façon à éviter le propagation de la terre végétale des massifs ainsi réalisés. <u>Tous les angles à 90° seront fixés par des équerres galvanisées non visibles</u> pour éviter l'ouverture de l'angle lors de la mise en place des terres végétales.</p> <p>Les goupilles de levage seront soigneusement obturées.</p> <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre et pose comprises.</p> <p>Localisation : . En bordure des terrasses des logements du R.D.C.</p>
03-04.8.4	<p>BETON DESACTIVE</p> <p>Sur support tout-venant de revêtements divers :</p> <p>Exécution d'une DALLE DE SOUS COUCHE en béton n° 04 - B 25, plus fibres synthétiques, griffé en surface pour une meilleure adhérence d'épaisseur 5 cm.</p> <p>Exécution du BETON DESACTIVE ARCHITECTONIQUE chromofibre de couleur suivant choix de l'Architecte, béton n° 04 - B 25, plus fibres synthétiques, épaisseur 6 cm en coulage frais sur frais. . Désactivant dosé à 4 l/m² sera appliqué lors du lissage manuel.</p> <p>Toutes sujétions de fourniture, d'exécution et de mise en oeuvre dont les réglages des pentes, les joints de dilatation, le lavage et le nettoyage du béton.</p> <p>Les procédés portant sur la composition, la formulation et les procédures de mise en oeuvre seront soumis à l'agrément du Maître d'Oeuvre.</p> <p>Localisation : . Cheminement devant l'entrée de l'immeuble en façades Est, Nord et entre parkings P3 et P4.</p>
03-04.8.5	<p>ZONE EN EVERGREEN</p> <p>Après remblaiement en tout-venant (article 03-04.9.2), mise en place de 20 cm de gravier lavé de calibre 10/30, parfaitement compacté au rouleau vibrant, avec pente suivant indications des plans architecte.</p> <p>Le compactage, permettant le passage des véhicules lourds, devra également permettre aux eaux de migrer vers le tréfonds.</p> <p>Sur ce support, fourniture et mise en place d'un treillis plastique de teinte verte à mailles carrées, type EVERGREEN ou équivalent permettant le passage de véhicules lourds (pompiers) vers la servitude.</p> <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre et pose comprises.</p> <p>Nota : la terre végétale de remplissage des alvéoles est prévue fournie et mise en oeuvre par le lot Espaces Verts.</p> <p>Localisation : . Zone servant de parking provisoire au début de la servitude en limite Est.</p>
03-04.8.6	<p>GALETS SOUS AVANT TOIT</p> <p>Réalisé en galets lavé de rivière, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Film géotextile après passage d'un dés herbant.- Etalement de galets lavés scellés au mortier de ciment de calibre 60/100. <p>Nota : tout-venant prévu à l'article 03-04.9.2 ci-avant.</p> <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre comprises.</p> <p>Localisation : . Sur zones définies aux plans architecte.</p>
03-04.9	<p>MISE EN PLACE DE TERRE VEGETALE</p>
03-04.9.1	<p>EPANDAGE ET MISE EN FORME</p> <p>Le présent article consiste dans la mise en place de la terre végétale (stockée sur le chantier) dont la qualité sera à faire apprécier au Maître d'Oeuvre et à l'adjudicataire du lot Espaces Verts.</p> <p>Travail réalisé à l'engin mécanique et travail manuel complémentaire sur les surfaces de raccordement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">. L'ameublissement du fond de forme (passage du ripper sur 10 cm minimum).. L'épandage de la terre végétale sur une épaisseur uniforme de 30 cm minimum après tassement sur les zones de terre-plein





Code	Désignation
	<p>. Le nettoyage des voies empruntées, la protection des ouvrages existants et toutes sujétions d'exécution. . Mise en forme suivant les niveaux précisés sur les plans architecte comprenant l'épierrage et le ratissage de surface.</p> <p>Toutes sujétions de mise en oeuvre comprises pour permettre l'intervention du paysagiste.</p> <p>Localisation :</p> <ul style="list-style-type: none">. Toutes zones communes autour du bâtiment (hors zone EVERGREEN).. Pour jardins privés des appartements au R.D.C.. Sur servitude de passage en limite Est.
03-04.10	<u>MURET LE LONG DE LA RUE DU BOURG NEUF</u>
03-04.10. 1	DESCRIPTION DES TRAVAUX Les travaux du présent article consistent dans l'édification du mur bahut comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Semelle de fondation - située à -90 cm du niveau du trottoir - de 40 cm de largeur minimum x 25 cm de hauteur, béton dosé à 350 kgs/m³, compris fouille en rigole pour ancrage de la semelle et aciers H.A à raison de 8 kgs/ml y compris attentes scellées dans le mur.- Muret de 16 cm d'épaisseur - en béton dosé à 350 kgs/m³ - comprenant coffrage lisse toutes faces, aciers H.A et T.S à raison de 5 kgs/m², arase soignée avec légère pente côté propriété et ragréages soignés aptes à rendre l'aspect à recevoir directement une lasure béton.- Plus-value pour remise en place de la clôture récupérée lors de la démolition d'une partie du muret existant. Pose scellée avec regarnissage à l'aide d'un mortier-colle insensible à l'eau et sans retrait au séchage.- La peinture du muret béton et de l'ancienne clôture est à la charge du présent lot. Toutes sujétions et façon de mise en oeuvre comprises.

